

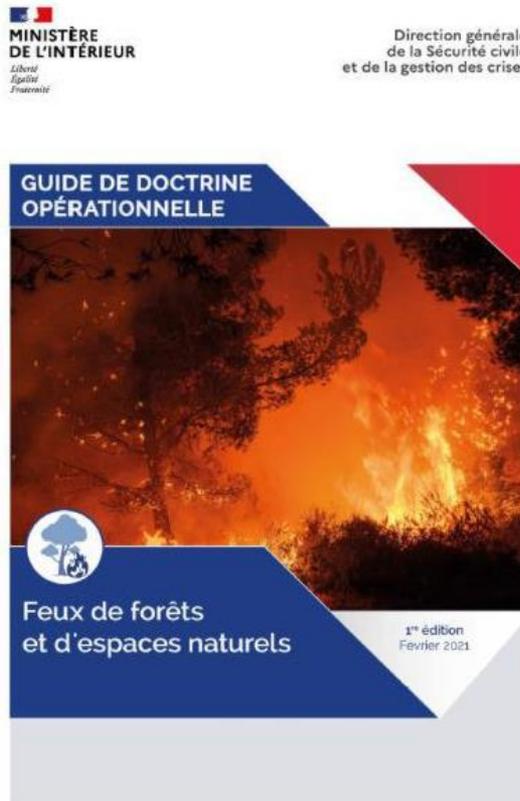
- FDF 1/2 -

# Les transmissions

GNR FDF1 A5.1  
GNR FDF B2.1  
GDO Chapitre 5

# Précisions GDO

Ce support vient compléter les éléments contenu dans le guide de doctrine opérationnelle de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.



Il a vocation à préciser les dispositifs mis en œuvre au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

# Les transmissions

La conduite des opérations de lutte contre les feux d'espaces naturels demande la mise en place de réseaux radio (commandement, opérationnel, accueil, tactiques) permettant des liaisons fiables, hiérarchisées et organisées entre les différents acteurs.

Les principales liaisons « avant » sont hiérarchisées selon les principes suivants :

- tactique de niveau 1 : entre le COS, son PC et les chefs de secteurs ;
- tactique de niveau 2 : entre les chefs de secteurs et les chefs de sous-secteurs ;
- tactique de niveau 3 : entre les chefs de secteurs et les chefs de GIFF ;
- tactique de niveau 4 : au sein des GIFF, entre le chef et les CCF ;
- entre le point de transit et le PC : tactique de niveau 3/4.

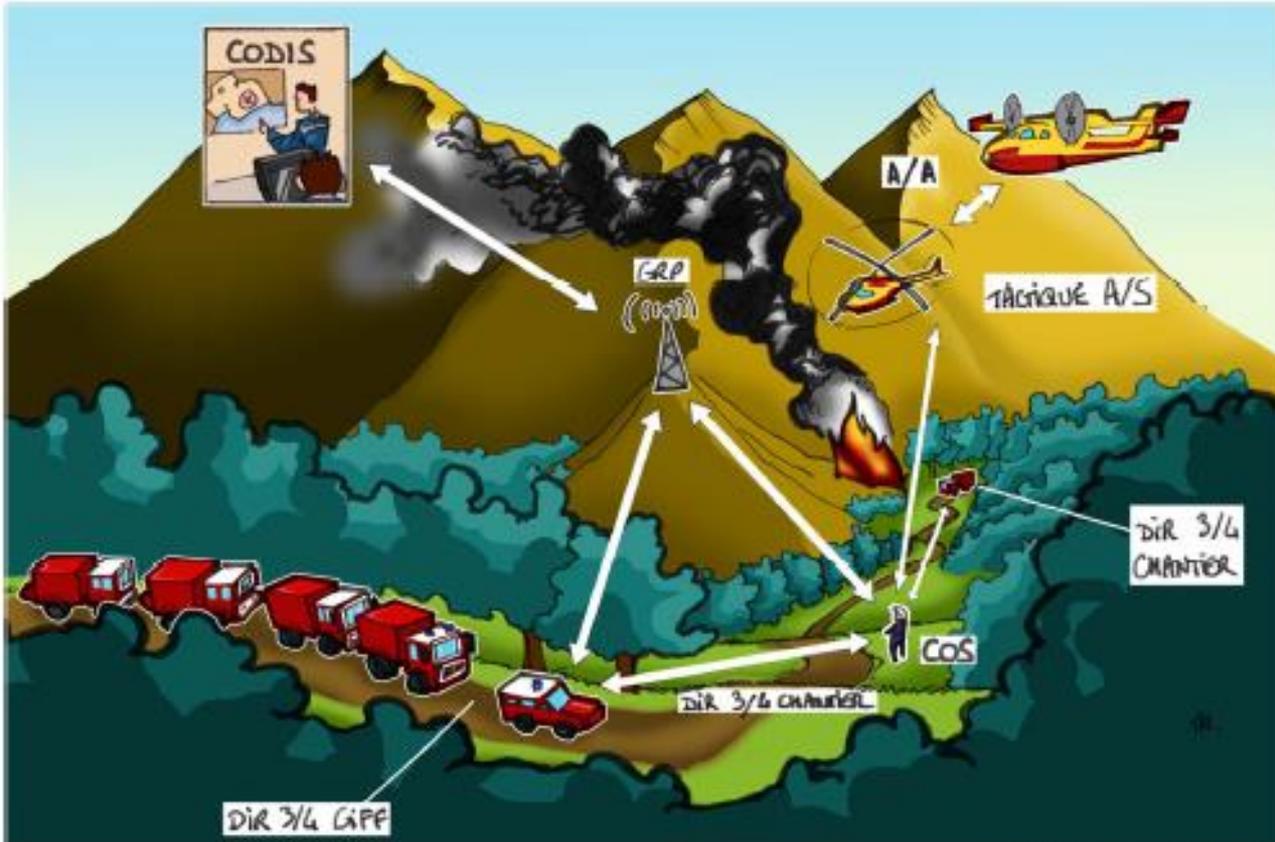
Les liaisons « arrières » seront assurées par le biais du réseau de commandement.

Ces différentes liaisons sont portées par des réseaux numériques.

D'autres réseaux peuvent être mis en œuvre, tant au niveau du CODIS, que du PC, tels que « sécurité-accueil », « AIR/SOL ». Cette dernière se fait via un réseau analogique.

La fréquence AIR/SOL 18, permettant de contacter les avions bombardiers d'eau, est pré attribuée à la Loire.

# Les transmissions



© Matthieu Robert - SDIS 85

# Les transmissions

Les règles ou les modalités d'utilisation de ces différents réseaux, y compris « AIR/AIR » et « AIR/SOL » sont définis dans l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication, dans l'ordre national « feux de de forêts et d'espaces naturels » et d'ans l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de télécommunication.

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/obdsic-42-ordre-de-base-departemental-des-sytemes-information-et>

Pour améliorer la couverture locale en réseau radio , le SDIS42 dispose d'un relais indépendant portable (RIP) dans l'UPC 2 permettant de créer une bulle de communication tactique pour palier à une zone blanche.



FDf 1/2 – Les transmissions

# Fin

